

Chargée des relations
presse et de la
communication
Nicole Lardeux
lardeuxn@cfdt-services.fr

Assistante
Dany Yim
yimd@cfdt-services.fr

Contact Fédération
des Services CFDT
Omar Kerriou
kerriouo@cfdt-services.fr

Assistante
Dalila Saba
sabad@cfdt-services.fr

Tour Essor
14, rue Scandicci
93508 Pantin Cedex
tél 01 48 10 65 90
fax 01 48 10 65 95
services@cfdt.fr

Site www.cfdt-services.fr



Communiqué de presse

Pantin, le 15 octobre 2007

Accord sur les métiers repères : La plus belle avancée sociale dans le secteur de la Prévention Sécurité

Il aura fallu dix-sept longues années pour négocier cet accord de classifications : les négociations avaient débuté en 1990... la signature est intervenue le 1^{er} décembre 2006.

Il aura fallu douze longs mois pour obtenir l'extension.

Aujourd'hui enfin nous pouvons annoncer son application !

L'accord concernant la classification des métiers repères vient enfin de paraître au Journal Officiel du 11 octobre 2007.

**L'accord sera donc applicable
au 1^{er} décembre 2007 !**

La CFDT s'en réjouit tant elle a fait preuve de ténacité pour arracher cet accord de classifications et tant elle s'est acharnée pour obtenir l'extension malgré les embûches.

Faut-il le rappeler, la procédure d'extension a fait l'objet de deux oppositions en sous commission d'extension. Du jamais vu !

Voilà pourquoi la CFDT n'hésite pas à qualifier cette victoire de plus belle avancée sociale dans ce secteur.

La reconnaissance de la profession et des salariés est véritablement en marche.

Rien ni quiconque ne pourra venir freiner la volonté CFDT pour faire avancer les conditions d'exercice des métiers de la sécurité privé.

Pour la CFDT le temps n'est pas un handicap, la preuve !